

Montrouge, le 13 décembre 2023
N°2023_28556_DG75-C930

CONCOURS PROFESSIONNEL POUR L'ACCÈS AU GRADE DE CONTRÔLEUR DE PREMIÈRE CLASSE DE L'INSEE

RAPPORT DU JURY

ANNÉE 2023

Table des matières

1. Déroulement du concours.....	3
2. Caractéristiques de l'épreuve et principes de notation.....	3
2.1. Caractéristiques de l'épreuve.....	3
2.2. Principes de notation.....	4
3. Les candidats et les résultats.....	5
4. Le questionnaire à choix multiples.....	5
4.1. Les questions du QCM.....	5
4.2. Les résultats du QCM.....	9
4.3. Les remarques du jury.....	10
5. Les questions appelant des réponses courtes.....	11
5.1. Les intitulés des questions.....	11
5.2. Les résultats des questions à réponses courtes.....	11
5.3. Les remarques du jury.....	12
6. Les références juridiques du concours.....	14
ANNEXE 1 : DONNÉES STATISTIQUES SUR LE CONCOURS.....	15
ANNEXE 2 : PROGRAMME DU CONCOURS.....	16
ANNEXE 3 : ARRÊTÉ FIXANT LA COMPOSITION DU JURY.....	17

Ce rapport a été rédigé par le président du jury à partir des contributions des membres du jury, qu'ils en soient remerciés.

1. Déroulement du concours

Pour pouvoir se présenter à l'épreuve de ce concours professionnel de contrôleur de première classe, les candidats devaient avoir au moins atteint au 31 décembre de l'année du concours le 6^e échelon du grade de contrôleur de l'Insee de 2^e classe et justifier d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau, en application des décrets n° 2010-1719 du 30 décembre 2010 modifié et n°2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié. Toutefois, les candidats qui auraient rempli les conditions d'inscription antérieures (4^e échelon) au 31/12/2023 en déroulant leur carrière selon les dispositions statutaires antérieures au 01/09/2022 étaient également admis à concourir pour la session 2023, conformément à la disposition transitoire du décret n°2022-1209 modifiant les dispositions communes relatives à l'organisation des carrières des fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État. Selon ces critères, 589 agents étaient éligibles : 432 agents remplissaient les conditions statutaires et 157 agents les conditions transitoires.

Pour le concours 2023, les inscriptions ont eu lieu entre le 13 décembre 2022 et le 26 janvier 2023. Sur les 589 agents remplissant les conditions, 290 candidats se sont inscrits et 262 d'entre eux se sont présentés à l'épreuve le 21 mars 2023. Le nombre de candidats inscrits est nettement plus élevé qu'en 2022 (204 agents), ce qui porte le taux d'inscription à 49 %, soit une hausse de plus de 10 points par rapport au concours précédent. Le taux de présence à l'épreuve, se situant à 90 %, est stable par rapport à l'année précédente, après la forte chute en 2020 (73 %) du fait de la crise du Covid, et la reprise amorcée en 2021 (85 %). De fait, le nombre d'agents présents est en forte hausse par rapport au concours précédent, de l'ordre de + 40 %.

L'épreuve a eu lieu dans les centres d'examen suivants : Ajaccio, Amiens, Baie Mahault, Besançon, Bordeaux, Caen, Cayenne, Clermont-Ferrand, Dijon, Fort-de-France, Lille, Limoges, Lyon, Mamoudzou, Marseille, Metz, Montpellier, Nancy, Nantes, Orléans, Paris, Poitiers, Reims, Rennes, Rouen, Saint-Denis (La Réunion), Saint-Quentin en Yvelines, Strasbourg, Toulouse.

Comme pour tous les concours et examens professionnels, les épreuves écrites sont corrigées sous couvert de l'anonymat. Les questions appelant des réponses courtes ont été corrigées en double correction à l'aveugle : chaque correcteur ne connaît ni la note, ni les appréciations mises par l'autre correcteur. L'application de barèmes précis a permis de garantir une bonne homogénéité des notes entre les correcteurs.

La forte augmentation du nombre de candidats présents alors que l'effectif du jury est resté stable par rapport aux années précédentes a entraîné une nette hausse du nombre de copies à corriger pour chaque membre du jury. Les délais impartis ont cependant été respectés, en maintenant la qualité de la correction, en particulier la double correction à l'aveugle. Au final, la barre d'admission est de 11,19. Le taux d'admission est de 16 %, en nette baisse par rapport au concours 2022 (cf. annexe 1).

2. Caractéristiques de l'épreuve et principes de notation

2.1. Caractéristiques de l'épreuve

Le concours comporte une unique épreuve écrite, notée de 0 à 20, d'une durée de deux heures, qui se compose de deux parties :

- 1- Un questionnaire à choix multiples (QCM).
- 2- Des questions appelant des réponses courtes.

L'épreuve est destinée à apprécier les connaissances professionnelles des candidats, leur ouverture sur leur environnement professionnel et leur capacité à exprimer par écrit une analyse synthétique sur des travaux statistiques.

Le champ des connaissances professionnelles attendues couvre les connaissances de base statistiques, économiques et démographiques, les missions et l'organisation de l'Insee, son rôle dans le système statistique public et européen. Le programme est détaillé en annexe du présent rapport. Il porte sur trois grands domaines :

- 1- Les fondamentaux statistiques, économiques et démographiques : la statistique descriptive, les notions économiques de base, la démographie.
- 2- La connaissance de l'Insee (son organisation, ses missions, ses travaux, ses outils), son environnement et sa gouvernance.
- 3- Les questions d'actualité, les grands dossiers de l'Insee du moment.

Les connaissances nécessaires pour répondre aux deux parties de l'épreuve sont contenues dans le bagage de base des contrôleurs de 2^e classe de l'Insee. Elles sont accessibles sur divers sites Internet, dont les principaux sont indiqués à titre illustratif, ci-dessous :

- le site de l'Insee www.insee.fr ;
- l'intranet de l'Insee ;
- le site statistique du Cnam, StatNet : <http://www.agro-montpellier.fr/cnam-lr/statnet/cours.htm> (pour son cours de statistique descriptive) ;
- le site de l'Ined : www.ined.fr
- le site du Céfil : www.cefil.fr

Les supports de communication interne tels que *Déchiffrer - Le Mag*, *Déchiffrer - La Lettre* ainsi que le *Rapport annuel d'activité de l'Insee* constituent d'indispensables sources d'informations.

2.2. Principes de notation

Le barème de notation est le suivant :

- le QCM comporte 30 questions. Pour chaque question, quatre réponses sont proposées au candidat, dont une seule est exacte et exclusive des autres ;
- le QCM est noté de la manière suivante :
 - + 1 point pour chaque bonne réponse,
 - 0 point pour chaque absence de réponse,
 - 1 point pour chaque réponse fausse.

La note obtenue au QCM est ramenée à une note comprise entre 0 et 8 points, cette dernière note correspondant à 30 bonnes réponses.

Les questions appelant des réponses courtes permettent d'apprécier le niveau de connaissance des candidats dans les domaines constituant le programme, ainsi que leur capacité à structurer et à argumenter une réponse. La dernière question proposée s'attache à mesurer la capacité des candidats à dégager les principaux résultats d'un tableau chiffré et à les commenter succinctement en les ordonnant.

Les candidats doivent répondre à trois questions parmi les cinq qui leur sont proposées. Ces questions sont notées sur 12 points.

Le jury s'attache à rendre la notation des questions ouvertes homogène : des tests de correction sont effectués en réunion de jury afin d'affiner et de partager un barème préétabli commun à l'ensemble des membres du jury. Toutes les copies font l'objet d'une double correction à l'aveugle : chaque correcteur ne connaît ni la note, ni les appréciations mises par l'autre correcteur. Il ne connaît pas non plus le résultat obtenu par le candidat au QCM.

La note finale correspond à la somme des deux notes. Elle est composée à 60 % de la note obtenue aux questions appelant des réponses ouvertes et à 40 % de celle du QCM.

Le jury s'est attaché à proposer une variété de thèmes abordés de manière à répondre à la diversité des parcours professionnels des candidats. Il a aussi veillé à ce que les questions soient exprimées de manière lisible, synthétique et, concernant le QCM, à ce que la bonne réponse puisse être identifiée de manière unique et certaine parmi toutes les modalités.

Par ailleurs, le jury a vérifié, comme les années précédentes, l'actualité et la disponibilité de chaque source documentaire de référence.

Concernant plus particulièrement les questions ouvertes, le jury a identifié les notions et compétences attendues de la part des candidats. Il a établi en concertation un barème de notation sans ambiguïté, partagé et appliqué par tous. En procédant ainsi, le jury cherche à garantir l'équité de la correction, sa comparabilité et un juste interclassement final des candidats ayant concouru.

3. Les candidats et les résultats

Le nombre d'admis a été fixé à 42 en 2023. Ce nombre, en légère baisse par rapport à l'année dernière (46 admis), alors que les candidats présents sont nettement plus nombreux, entraîne une diminution du taux d'admission. Il passe à 16 % des présents, après 25 % en 2022.

Au final, la barre d'admission est de 11,19. Ce niveau est nettement plus élevé que l'année dernière. Le taux d'admission plus faible explique en grande partie ce relèvement de la barre. Globalement, les candidats ont également obtenu de meilleurs résultats au QCM.

Les femmes représentent 60 % des agents éligibles, des candidats présents à l'épreuve, et 64 % des admis. Le taux d'admission des femmes s'établit à 17 %, celui des hommes à 14 %. L'écart de réussite par genre s'inverse par rapport à l'année précédente, où les taux d'admission étaient de 20 % pour les femmes et 33 % pour les hommes.

28 agents admis sur 42 ont moins de 40 ans, soit les deux tiers. C'est une proportion un peu plus forte qu'en 2022 (61 %), ainsi que les deux années précédentes (40 % en 2021 et 57 % en 2020). Comme sur les concours passés, le taux d'admission diminue globalement avec l'âge : il est de 30 % avant 35 ans, de 25 % entre 35 et 39 ans, 17 % entre 40 et 44 ans et de moins de 10 % au-delà.

Par type d'établissement, les candidats des directions régionales (y compris le centre statistique de Metz, rattaché à la DR Grand Est depuis le 1^{er} juillet 2022¹) ont globalement un taux d'admission supérieur : 39 admis sur 231 candidats, soit 17 %. Les candidats de la direction générale ont un taux d'admission de 11 % et il n'y a cette année aucun admis parmi les candidats des SSM² et autres, très peu nombreux (4).

4. Le questionnaire à choix multiples

Les candidats doivent, conformément à la consigne, répondre à un QCM de 30 questions, en ne cochant qu'une seule bonne réponse parmi les quatre propositions. La bonne réponse est unique et elle est placée de manière totalement aléatoire. L'absence de réponse ne rapporte aucun point. Une mauvaise réponse est, elle, pénalisée d'un point. En cas d'erreur, le candidat doit noircir la case jugée fautive, puis cocher, s'il le souhaite, la case jugée bonne. Il doit dans ce cas entourer cette case afin qu'il ne puisse y avoir aucun doute sur la réponse à prendre en compte.

4.1. Les questions du QCM

Lecture : Les bonnes réponses sont surlignées.

1 Question 6 du QCM ...

2 SSM : services statistiques ministériels

Q1 – Le service statistique public français est composé :

- A - De l'Insee et des SSM
- B - De l'Insee, du Cnis et des SSM
- C - De l'Insee uniquement
- D - De l'Insee, d'Eurostat et des SSM

Q2 – La mortalité infantile désigne :

- A - Les décès d'enfants à la naissance
- B - Les décès d'enfants de moins de 1 an
- C - Les décès d'enfants de moins de 18 ans
- D - Les décès d'enfants peu importe l'âge

Q3 – L'échantillon démographique permanent (EDP) mis en place en France contient des informations issues :

- A - De cinq sources dont le recensement de la population
- B - Du recensement de la population uniquement
- C - De dix sources dont le recensement agricole
- D - De cinq sources dont ne fait pas partie le recensement de la population

Q4 – Quelle condition est fautive lorsque l'on définit un chômeur au sens du BIT ?

- A - Être sans emploi durant une semaine donnée
- B - Être disponible pour travailler dans les deux semaines
- C - Être activement à la recherche d'un emploi au cours des quatre dernières semaines
- D - Être inscrit à Pôle emploi

Q5 – Quelle est la proportion des statistiques produites à l'Insee qui est couverte par un règlement européen en 2021 ?

- A - Un tiers
- B - La moitié
- C - Deux tiers
- D - Neuf dixièmes

Q6 – Le 1er juillet 2022, le centre statistique de Metz a fusionné avec :

- A - La DG de Montrouge
- B - La DR Grand Est
- C - La DR Hauts-de-France
- D - La DR Île-de-France

Q7 – Quelle entité de la direction générale a été principalement mobilisée sur le projet Édifice ?

- A - La direction des statistiques d'entreprise (DSE)
- B - La direction de la méthodologie et de la coordination statistique et internationale (DMCSI)
- C - La direction du système d'information (DSI)
- D - La direction de la diffusion et de l'action régionale (DDAR)

Q8 – Dans le cadre de la loi pour une république numérique de 2016, l'Insee a la responsabilité de mettre en place un code afin d'anonymiser les fichiers de données individuelles. Lequel ?

- A - Le code statistique impersonnel
- B - Le code statistique non signifiant
- C - Le code statistique anonymisant
- D - Le code statistique non révélateur

Q9 – Les salaires des collaborateurs d'une entreprise sont répartis tels que le premier quartile Q1 = 1300 €, le deuxième quartile Q2 = 1450 € et le troisième quartile Q3 = 1750 €. Quelle proposition est fautive ?

- A - Le salaire médian des collaborateurs est de 1450 €
- B - 75 % des collaborateurs gagnent plus de 1300 €
- C - Un quart des collaborateurs gagne plus de 1750 €
- D - L'écart interquartile est de 300 €

Q10 – Avec quel magazine économique l'Insee collabore-t-il depuis novembre 2021 ?

- A - *Pour l'Éco*
- B - *Challenges*
- C - *L'Équipe*
- D - *Alternatives Économiques*

Q11 – Le seuil de pauvreté monétaire est fixé en France et en Europe à :

- A - 30 % du niveau de vie médian
- B - 40 % du niveau de vie médian
- C - 50 % du niveau de vie médian
- D - 60 % du niveau de vie médian

Q12 – Quel est l'autre nom de la plateforme Datalab SSP ?

- A - Evolab
- B - Pikalab
- C - Onyxia
- D - Rafflesio

Q13 – Dans le cadre du projet {NO}²TE, des ateliers intitulés « Travaillons Ensemble » sont proposés depuis octobre 2022. Ils visent à parfaire les savoirs des agents sur :

- A - La méthodologie et l'innovation statistique
- B - Les outils collaboratifs
- C - L'offre logicielle statistique
- D - La diversité et l'égalité professionnelle

Q14 – D'après l'Insee Première n°1927, combien d'années pourraient vivre en moyenne les filles nées en 2022 ?

- A - 83 ans
- B - 88 ans
- C - 93 ans
- D - 98 ans

Q15 – Qu'est-ce que l'indice des prix à la consommation (IPC) élaboré par l'Insee ?

- A - Un instrument de mesure de l'évolution des dépenses des ménages
- B - Un indice du coût de la construction des logements neufs
- C - Un instrument de mesure de l'inflation
- D - Un indice du coût de la vie

Q16 – L'année 2022 aura été marquée par la publication des résultats de la deuxième édition d'une enquête réalisée par l'Insee et l'Ined. Laquelle ?

- A - Trajectoire et origines (TeO2)
- B - Enquête Emploi de Mayotte 2022
- C - Violences et rapports de genre (Virage)
- D - Budget de famille (BDF)

Q17 – En mars 2022, la première version du projet Melodi s'est terminée. Quel est son objectif?

- A - Établir une méthodologie des logiques digitales
- B - Mettre en place un espace de livraison des données de l'Insee
- C - Mesurer de longues distances
- D - Rédiger un manuel des enquêtes sur l'observation de la diversité

Q18 – A quelles données privées l'Insee n'a-t-il pas eu recours en 2021 ?

- A - Données de comptes bancaires
- B - Données d'opérations de cartes bancaires
- C - Données de caisses

D - Données des dossiers médicaux

Q19 – En comptabilité nationale, le taux de marge se mesure par :

A - Le rapport de la valeur ajoutée au chiffre d'affaires

B - Le rapport de l'excédent brut d'exploitation à la valeur ajoutée

C - Le rapport de l'investissement à la valeur ajoutée

D - Le rapport de l'investissement à l'excédent brut d'exploitation

Q20 – Depuis le 1er septembre 2022 une médiatrice RH a été nommée, à disposition des agents de l'Insee. Laquelle de ces propositions est fautive ?

A - Elle peut être saisie pour contester une décision administrative

B - Elle peut être saisie pour régler des différends interpersonnels avec un collègue ou un manager

C - Elle est aussi médiatrice RH ministérielle

D - Elle n'est pas tenue à la confidentialité

Q21 – En quelle année aura lieu le prochain changement de base des comptes nationaux ?

A - 2024

B - 2026

C - 2028

D - 2030

Q22 – Quel est le nom du référentiel des applications de l'Insee ?

A - Oscar

B - Nicolas

C - Pimprenelle

D - Nounours

Q23 – Dans une entreprise, le salaire moyen est de 250 000 € en 2022. Il était de 100 000 € en 2021. De combien a-t-il augmenté ?

A - 50 %

B - 100 %

C - 125 %

D - 150 %

Q24 – Parmi les propositions suivantes, laquelle n'est pas un axe de recommandation du rapport de la revue par les pairs de 2021 ?

A - Renforcer l'environnement institutionnel

B - Intégrer la gestion de la qualité dans l'ensemble du système statistique public

C - Répondre aux besoins en constante évolution des utilisateurs dans un environnement des données en mutation

D - Moins recourir aux données administratives

Q25 – Quel est le nom du programme qui a pour objectif de créer un répertoire statistique d'individus et de logements à partir de sources administratives diverses ?

A - Résil

B - Rimel

C - Orchideum

D - Dider

Q26 – Quel organisme a été créé le plus récemment ?

A - Eurostat

B - L'Insee

C - L'autorité de la statistique publique

D - La commission nationale de l'informatique et des libertés

Q27 – Quelle est la part des femmes dans l'effectif total des agents de l'Insee en 2021 ?

A - 37%

B - 47%

C - 57%

D - 67%

Q28 – Les règlements européens sur le Censur 2021 (recensement européen 2021) prévoient de disposer notamment de données des pays européens sur la population sur des carreaux de :

- A - 100 m²
- B - 1 km²**
- C - 10 km²
- D - 50 km²

Q29 – Quelle affirmation concernant Eurostat est fautive ?

- A - La mission d'Eurostat est de fournir des statistiques et des données de haute qualité sur l'Europe
- B - Eurostat est une des directions générales de la Commission européenne
- C - Le siège d'Eurostat est situé au Luxembourg
- D - Le directeur général de l'Insee est également directeur général adjoint d'Eurostat**

Q30 – Laquelle de ces quatre entités n'appartient pas au Genes (groupe des écoles nationales d'économie et statistique) ?

- A - Le Cefil**
- B - Le Crest
- C - L'Ensaé
- D - L'Ensaï

4.2. Les résultats du QCM

La note moyenne au QCM est de 3,11 sur 8. Ce niveau, qui peut apparaître comme faible, s'explique par le format de l'épreuve : la notation du QCM est négative en cas de réponse incorrecte, ce qui induit mécaniquement une diminution du résultat final par rapport à une épreuve qui ne prendrait en compte que les réponses correctes.

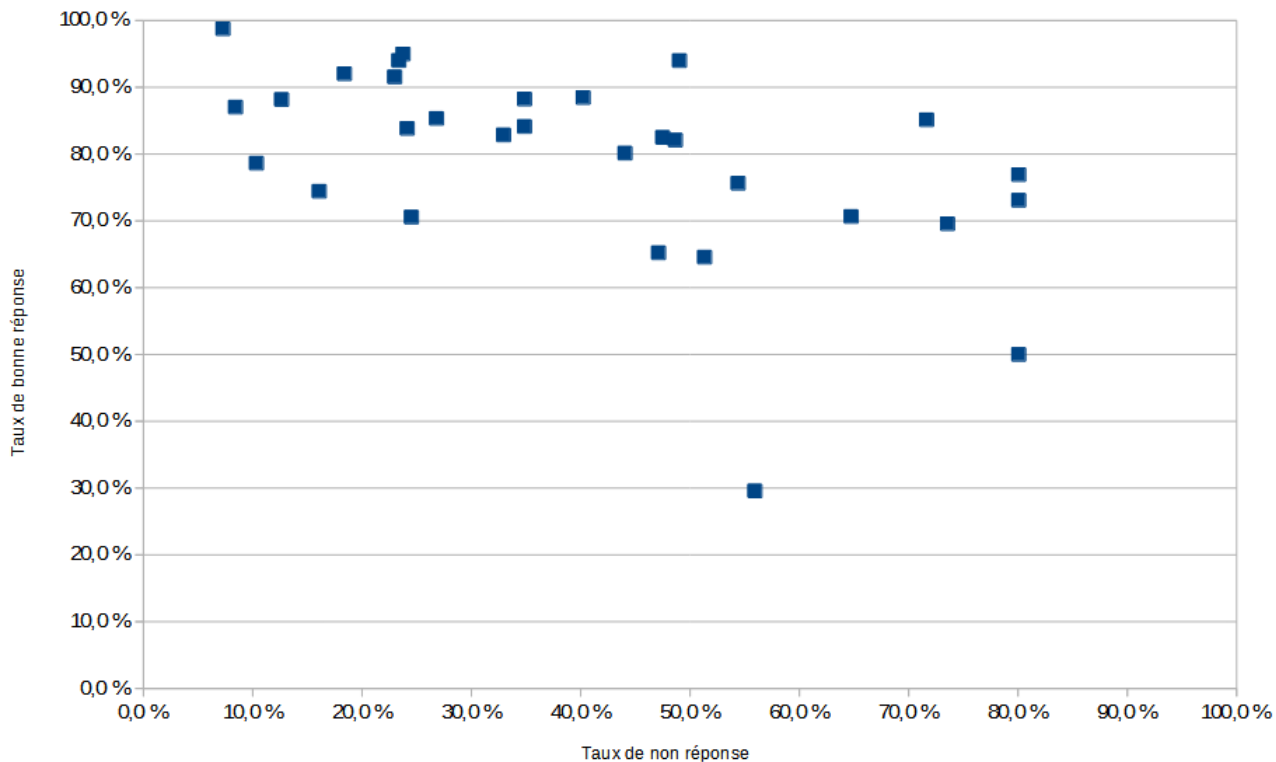
La note moyenne des candidats admis est de 5,55 sur 8, contre 2,65 sur 8 pour les candidats non admis. Le meilleur candidat a obtenu la note de 7,47. À l'inverse, 17 candidats ont obtenu la note de zéro. Ils étaient 32 l'an dernier. Globalement, les candidats ont mieux réussi le QCM que l'année dernière, où la note moyenne des présents était de 2,00.

Sur la totalité du QCM, les candidats ont répondu à six questions sur dix : le taux de non-réponse s'élève à 40,3 %. Ce taux est plus faible que pour le concours précédent, pour lequel le taux de non-réponse était de 46,5 %. Neuf questions ont un taux de non-réponse supérieur à 50 %, dont trois à plus de 80 %.

Lorsqu'ils ont répondu, ils ont coché la bonne réponse un peu plus de huit fois sur dix : le taux de bonnes réponses est de 82,1 %. Ce taux est en nette augmentation, de dix points par rapport à l'année précédente (71,4 %).

La moitié des questions a un taux de bonnes réponses supérieur à 82 % et un tiers supérieur à 85 %. Ces proportions augmentent par rapport aux résultats de 2022. Le nombre des questions pour lesquelles le taux de bonnes réponses se situe à moins de 50 % reste également faible : deux questions cette année.

En prenant chaque question individuellement, on observe une certaine relation, négative, entre le taux de non-réponse et celui de bonnes réponses. Le graphique ci-dessous représente les 30 questions selon leur taux de non réponse (en abscisse) et de bonne réponse (en ordonnée). Globalement, plus la non-réponse augmente, plus le taux de bonnes réponses diminue. Cependant, cette corrélation n'est pas parfaite : des questions à taux de bonnes réponses identiques ont des taux de non-réponse très différents, et inversement.



4.3. Les remarques du jury

Le jury note que le nombre de candidats ayant obtenu la note de 0 est en diminution par rapport aux années précédentes. Le taux de bonnes réponses est également en progression. Les candidats ont globalement mieux intégré le **caractère pénalisant d'une mauvaise réponse**, comme le montre l'exemple ci-dessous.

Sur 8 questions, un candidat connaît la réponse à 4 questions (Q1, Q4, Q5 et Q7). Pour les 4 autres, il n'est pas certain de sa réponse.

	1er cas : Le candidat ne répond pas aux questions où il n'est pas certain de sa réponse	2ème cas : Sur les 4 questions où il n'est pas certain de sa réponse, le candidat tente de répondre à Q2 et Q8. Mais ses deux réponses sont fausses.	3ème cas : Le candidat tente de répondre à toutes les questions, y compris celles où il n'était pas certain de sa réponse. Et les 4 réponses sont fausses.
Q1	1	1	1
Q2	0	-1	-1
Q3	0	0	-1
Q4	1	1	1
Q5	1	1	1
Q6	0	0	-1
Q7	1	1	1
Q8	0	-1	-1
Total points obtenus sur 8	4	2	0

La stratégie optimale est clairement de ne répondre qu'aux questions dont la réponse est connue avec le plus de certitude.

5. Les questions appelant des réponses courtes

Le candidat doit choisir trois questions parmi les cinq proposées. Il peut les traiter dans l'ordre qu'il souhaite, tout en respectant la consigne donnée : « Vous traiterez chacune des questions de manière structurée et synthétique. »

Les compétences attendues du candidat dans cet exercice portent sur la connaissance et l'ouverture sur son environnement professionnel, ainsi que sa capacité rédactionnelle : réponse dotée d'un plan ou du moins, réponse construite. Une question (cette année la question 5) évalue la capacité du candidat à dégager les résultats demandés d'un tableau chiffré et à les commenter succinctement en les ordonnant.

5.1. Les intitulés des questions

Question 1 : L'Insee est engagé dans une démarche plus respectueuse de l'environnement. Vous décrierez brièvement son articulation avec celle engagée par l'État et exposerez les étapes de sa mise en place. Dans un second temps, vous présenterez et illustrerez les principales préconisations et actions du plan associé.

Question 2 : Après avoir expliqué ce qu'est la nomenclature PCS et son intérêt pour la statistique publique, vous détaillerez les apports de sa rénovation de 2020.

Question 3 : En novembre 2022, l'Insee a publié un *Insee Première* sur les projections de population localisées à horizon 2070. Après avoir présenté la méthode d'élaboration, vous décrierez l'intérêt de ces projections et les principales tendances dégagées.

Question 4 : Après avoir rappelé la définition et le contenu du répertoire Sirene, vous décrierez les principaux objectifs, internes et externes à l'Insee, du programme Sirene 4.

Question 5 : En vous aidant du tableau ci-dessous publié dans *France Portrait Social*, vous commenterez les disparités de situation vis-à-vis de l'activité entre les hommes et les femmes.

Situation vis-à-vis de l'activité au sens du BIT des 18-29 ans par âge et sexe en 2021

	Femmes			Hommes			en %
	18-20 ans	21-24 ans	25-29 ans	18-20 ans	21-24 ans	25-29 ans	
En études initiales	61,5	23,9	2,8	52,0	20,6	2,3	
Cumul études-emploi	16,6	15,7	4,4	16,4	12,7	4,6	
En emploi	9,2	41,2	70,0	15,6	46,0	75,8	
Au chômage	5,5	7,9	7,9	6,9	11,1	9,3	
Inactivité (hors études initiales)	7,2	11,3	14,9	9,0	9,6	8,1	
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	

Lecture : en 2021, 16,6 % des femmes âgées de 18 à 20 ans cumulent études et emploi.

Champ : France hors Mayotte, personnes vivant en logement ordinaire, de 18 à 29 ans.

Source : Insee, enquête Emploi 2021.

5.2. Les résultats des questions à réponses courtes

Pour les questions appelant des réponses courtes, la moyenne des présents est de 4,73 sur 12. La moitié des candidats a eu une note supérieure à 4,61.

La note moyenne des admis s'élève à 7,27 et celle des non admis à 4,24.

Les notes globales des présents sont proches de celles de l'année dernière, où la moyenne était de 4,77 et la médiane de 4,73.

5.3. Les remarques du jury

Le jury attire l'attention des candidats sur la gestion du temps de l'épreuve. **Un candidat qui ne traite qu'une ou deux questions appelant des réponses courtes se pénalise d'autant immédiatement.**

Inversement, **un candidat qui traite plus de trois questions se pénalise également.** Dans ce cas, le jury ne corrige que les réponses aux trois premières questions dans l'ordre de la copie, et le reste n'est pas pris en compte.

Les sujets proposés s'attachent aux connaissances et compétences attendues d'un contrôleur de première classe. Ils concernent un champ assez large de manière à tenir compte de la diversité des parcours professionnels des agents.

Le jury note une très forte hétérogénéité des copies, certaines d'un niveau très satisfaisant, d'autres démontrant des connaissances insuffisantes, voire très insuffisantes, sur un ou plusieurs sujets.

Le jury attire l'attention des candidats sur l'importance de la construction de leur réponse. Elle manque souvent de rigueur et parfois de concision. Le jury conseille donc aux candidats de bien lire et analyser la question posée pour en déterminer son champ et pour bien délimiter le contour de réponse. Un paragraphe concis qui répond précisément à la question est préférable à un long développement qui couvre un sujet plus vaste.

Les candidats doivent clairement préciser la question qu'ils traitent, a minima en mentionner le numéro. Chaque réponse doit comporter une introduction, un développement et une conclusion. Il y a encore trop de copies où cette structure de réponse n'est pas respectée.

Si l'introduction – qui ne doit pas se résumer à une simple reprise de l'énoncé de la question – semble être mieux maîtrisée par les candidats, il n'en est pas de même pour la conclusion, trop souvent absente des copies. Proposer une ouverture pertinente ou une réflexion sur le sujet traité est toujours apprécié.

Le jury attend aussi des phrases construites, avec un ordonnancement des idées et des mots de liaison. Les transitions sont importantes pour expliciter le raisonnement et l'enchaînement des idées.

Cette année, il n'y avait pas de consigne précise sur la longueur des réponses, celles-ci devant être « structurées et synthétiques ». Le jury apprécie davantage un écrit court, mais juste et bien construit, qu'une réponse contenant des répétitions, des éléments hors sujet et / ou des inexactitudes. De plus, une réponse « allongée » ainsi pénalisera le candidat, en lui laissant moins de temps pour répondre au reste de l'épreuve. Dans tous les cas, il n'est pas de bon ton d'écrire des éléments faux sur le sujet choisi.

Des opinions personnelles peuvent parfois être formulées, lorsque le sujet le précise explicitement, voire dans l'introduction ou la conclusion. Elles doivent alors être présentées de manière constructive et mesurée, en se cantonnant strictement au domaine professionnel.

Le jury rappelle qu'un candidat, appartenant à la population des agents de l'Insee, quel que soit son lieu d'affectation, se doit d'être ouvert sur son environnement professionnel et de se tenir régulièrement informé sur les outils, les travaux, les missions de l'Insee et leurs évolutions.

Le jury a pu apprécier le soin apporté à certaines copies, et l'assez bon niveau d'orthographe des candidats. Dans ce domaine, les accents sont requis et font partie de l'évaluation de la qualité orthographique de la copie. Les candidats doivent soigner leur écriture, la présentation de la copie, respecter les règles de langage et grammaticales élémentaires (utilisation de synonymes par exemple pour éviter les répétitions de mots). Dans ce cadre, une relecture est souvent un moyen efficace de gagner en qualité. Les candidats ne doivent pas hésiter à espacer d'une ligne les écrits pour améliorer la lisibilité.

Le profil type d'une bonne copie est celui où trois questions ont été traitées sur les cinq proposées, sans contresens ni hors-sujet, en mettant en évidence des connaissances générales sur le sujet, l'ensemble étant rédigé de manière structurée et claire, en suivant le plan proposé dans le libellé de la question.

Question 1 : L'Insee est engagé dans une démarche plus respectueuse de l'environnement. Vous décrierez brièvement son articulation avec celle engagée par l'État et exposerez les étapes de sa mise en place. Dans un second temps, vous présenterez et illustrerez les principales préconisations et actions du plan associé.

Cette question a été choisie par 70 % des candidats (185 candidats).

Elle a été globalement bien comprise par les candidats : la note moyenne obtenue sur cette question est la meilleure des cinq questions. Les candidats ont exposé de nombreuses mesures du plan Insee Vert et des

exemples pour les illustrer. En revanche, les copies présentant l'imbrication des plans avec la démarche de l'État, qui constituait la première partie de la question, ont été assez peu nombreuses. Une petite partie des copies n'a pas cité le terme « Insee Vert ».

Question 2 : Après avoir expliqué ce qu'est la nomenclature PCS et son intérêt pour la statistique publique, vous détaillerez les apports de sa rénovation de 2020.

Cette question a été peu choisie, par un peu moins d'un tiers des candidats (31 %). Ils ont également obtenu des résultats assez faibles, les moins bons en moyenne des cinq questions. Certains candidats ont traité la question de manière trop vague, voire ont été hors-sujet. Les connaissances de cette nomenclature étaient parfois très approximatives, voire limitées. Pour ceux qui ont mieux réussi, ils ont surtout présenté la PCS et son intérêt. En ce qui concerne les apports de la rénovation, dans la plupart des copies il est mentionné au mieux un seul objectif ou intérêt à la rénovation.

Question 3 : En novembre 2022, l'Insee a publié un *Insee Première* sur les projections de population localisées à horizon 2070. Après avoir présenté la méthode d'élaboration, vous décrirez l'intérêt de ces projections et les principales tendances dégagées.

Cette question a été la moins choisie du concours, par un candidat sur cinq (20 %) uniquement. Les notes obtenues sont en moyenne médiocres, peu de candidats réussissant à répondre à l'ensemble de la question. Ils n'ont pas toujours été assez explicites sur le fait que c'étaient des projections au niveau local et non pas national. Sur les points communs en méthodologie entre projections locales et nationales, le doute a profité aux candidats. Sur les trois parties attendues (méthode / intérêt / tendances), la plupart des candidats n'ont traité que deux parties sur trois. Si les copies sont peu nombreuses, encore plus rares sont celles qui ont défini une projection. Seul un tiers des copies a mentionné que les projections s'appuyaient sur les résultats du recensement de la population. Les autres sources ont été encore moins citées. Le principal intérêt mentionné est l'image du vieillissement de la population.

Question 4 : Après avoir rappelé la définition et le contenu du répertoire Sirene, vous décrirez les principaux objectifs, internes et externes à l'Insee, du programme Sirene 4.

Cette question a été massivement choisie, par 63 % des candidats. Elle a été plutôt bien comprise (au sens où la note moyenne est bonne), même si c'est une des questions où les notes sont les plus dispersées. Les candidats qui ont le mieux réussi ont assez bien décrit le dispositif. En revanche, seule la moitié d'entre eux environ a mentionné le terme de « guichet unique », élément clé du passage à Sirene 4. Quelques copies ont été hors sujet en détaillant des fonctionnalités déjà valables avec Sirene 3, et non pas des objectifs nouveaux de Sirene 4.

Question 5 : En vous aidant du tableau ci-dessous publié dans *France Portrait Social*, vous commenterez les disparités de situation vis-à-vis de l'activité entre les hommes et les femmes.

Cette question a été la plus choisie parmi les cinq proposées : 88 % des candidats l'ont sélectionnée. Par contre, ce n'est pas celle qui a été en moyenne la mieux réussie, alors que traditionnellement les questions d'analyse de données étaient parmi celles où les candidats obtenaient les meilleurs résultats.

Dans l'ensemble les candidats ont traité le sujet mais un certain nombre d'entre eux a commenté des disparités par tranche d'âge et non pas par sexe. Sur la forme, trop de candidats oublient de citer la source, le champ et l'objet, qui sont pourtant des éléments facilement mobilisables. La structuration de la réponse (introduction, synthèse, conclusion) reste indispensable, même pour cette question d'analyse chiffrée. Sur le fond, les constats énoncés doivent être étayés par des chiffres correctement sélectionnés et cités, y compris avec leur unité. L'analyse doit également être structurée, en réalisant une synthèse, et allant du général au plus détaillé. Il n'est pas utile de détailler l'ensemble des chiffres du tableau, le jury attend une sélection des informations pertinentes pour réaliser une analyse des disparités entre les hommes et les femmes. Enfin, le candidat a le droit de proposer des éléments d'explication, qui pourront montrer ses connaissances sur le sujet.

6. Les références juridiques du concours

- Décret 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique d'État modifié par le décret n°2016-581 du 11 mai 2016.
- Décret 2010-1719 du 30 décembre 2010 portant statut particulier des contrôleurs de l'Insee.
- Décret n° 2016-581 du 11 mai 2016 modifiant divers décrets relatifs à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie B de la fonction publique de l'État.
- Décret n°2022-1209 du 31 août 2022 modifiant les dispositions communes relatives à l'organisation des carrières des fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État.
- Arrêté du 6 mai 2011 fixant les règles d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves du concours professionnel d'accès au grade de contrôleur de 1^{re} classe de l'Insee.

ANNEXE 1 : DONNÉES STATISTIQUES SUR LE CONCOURS

Tableau 1 : De l'éligibilité à l'admission

Année	Éligibles	Inscrits	Taux d'inscription	Présents	Taux de présence	Admis	Taux d'admission
2020	567	240	42,3 %	175	72,9 %	47	26,9 %
2021	538	189	35,1 %	161	85,2 %	45	28,0 %
2022	540	204	37,8 %	186	91,2 %	46	24,7 %
2023	589	290	49,2 %	262	90,3 %	42	16,0 %

Tableau 2 : Les candidats par genre, concours 2023

	Nombre de femmes	Nombre d'hommes	Total	Part des femmes	Part des hommes
Éligibles	356	233	589	60,4 %	39,6 %
Présents	158	104	262	60,3 %	39,7 %
Admis	27	15	42	64,3 %	35,7 %
Taux d'admission	17,1 %	14,4 %	16,0 %	-	-

Tableau 3 : Les candidats par âge, concours 2023

	25-34 ans	35-39 ans	40-44 ans	45-49 ans	50-54 ans	55 ans et +	Total
Présents	43	61	41	41	45	31	262
Admis	13	15	7	3	4	0	42
Taux d'admission	30,2 %	24,6 %	17,1 %	7,3 %	8,9 %	0,0 %	16,0 %

Tableau 4 : Les candidats par établissement, concours 2023

	Directions régionales (y compris CSM*)	Direction générale	Autres (y compris SSM**)	Total
Présents	231	27	4	262
Admis	39	3	0	42
Taux d'admission	16,9 %	11,1 %	0,0 %	16,0 %

* CSM : Centre statistique de Metz, rattaché à la DR Grand Est au 1/07/2022

** SSM : Services statistiques ministériels

ANNEXE 2 : PROGRAMME DU CONCOURS

1) Fondamentaux statistiques, économiques et démographiques

11) Statistique descriptive

- Effectifs, fréquences, population, variables, caractères
- Indicateurs de tendance centrale et de dispersion
- Relation entre deux variables quantitatives
- Indicateurs de concentration
- Indices

12) Notions économiques de base

- Comptabilité nationale (secteurs institutionnels, territoire économique, ressources, emplois, équilibre)
- PIB, circuit économique
- Agents économiques
- Activité économique, secteurs, branches, entreprises, productivité
- Marché du travail, emploi, chômage
- Revenus, salaires, dépense, épargne
- Croissance
- Pouvoir d'achat
- Indices (indice des prix à la consommation et indice de référence des loyers)

13) Démographie

- Indicateurs élémentaires (solde naturel, migratoire, taux de natalité, de mortalité, indice de fécondité, espérance de vie)
- Pyramide des âges
- Transition démographique

2) Connaissance de l'Insee

21) L'Insee : son organisation, ses missions, ses travaux, ses outils

Informatique, postes de travail, logiciels bureautiques, sécurité, chartes d'utilisation

22) L'environnement et la gouvernance de l'Insee

3) Questions d'actualité, grands dossiers de l'Insee du moment

ANNEXE 3 : ARRÊTÉ FIXANT LA COMPOSITION DU JURY

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances
et de la souveraineté industrielle et
numérique

Arrêté du 25 janvier 2023

fixant la composition et le fonctionnement du jury du concours professionnel ouvert en 2023 pour l'accès au grade de contrôleur de première classe du corps des contrôleurs de l'Institut national de la statistique et des études économiques

Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, modifiée, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État, modifiée ;

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2010-1719 du 30 décembre 2010 modifié portant statut particulier du corps des contrôleurs de l'Institut national de la statistique et des études économiques, notamment son article 12 ;

Vu l'arrêté du 12 mai 1997 fixant les conditions d'organisation des concours de recrutement de l'Institut national de la statistique et des études économiques ;

Vu l'arrêté du 6 mai 2011 fixant les règles d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves du concours professionnel pour l'accès au grade de contrôleur 1^{ère} classe du corps des contrôleurs de l'Institut national de la statistique et des études économiques ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2022 autorisant au titre de l'année 2023, l'ouverture d'un concours professionnel pour l'accès au grade de contrôleur de première classe du corps des contrôleurs de l'Institut national de la statistique et des études économiques,

Arrête :

Art. 1^{er} - Le jury du concours professionnel ouvert en 2023 pour l'accès au grade de contrôleur de première classe du corps des contrôleurs de l'Institut national de la statistique et des études économiques, est composé comme suit :

